

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT



Procès-verbal de la séance du conseil d'établissement de l'école de la Petite-Gare, tenue le lundi 26 mars 2024, au salon du personnel, à 19 h 00 heures.

Membres

Madame Sandra Santa, parent
Madame Kim Lestage, parent
Madame Mélissa Heurtelou, parent
Madame Jean-François Boutet, parent
Madame Sophie Beausoleil, parent
Monsieur Andrian Coltov, parent
Madame Anissa Khattabi, parent substitut
Monsieur Medoune Seck, parent substitut
Madame Louise Bouthillette, enseignante
Madame Claire Sanfilippo, enseignante
Madame Julie Allard, enseignante
Madame Sophie Mitchell, classe principale au service de garde
Madame Audrey Chevarie-Decoste, responsable du service de garde
Madame Chantal Pilon, directrice
Madame Julie Marceau, directrice adjointe

Présences

1. **Mot de bienvenue et présences**

a. Accueil des membres

Mme Pilon accueille les membres du conseil.

b. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19h.

2. **Vérification de la procédure de convocation et du quorum**

Nous avons le quorum.

3. **Questions du public**

Aucune question du public.

4. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

(CÉGL.23-24.955)

Il est proposé par Julie Allard, appuyée par Andrian Coltov, d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. **Nomination d'une secrétaire**

(CÉGL.23-24.956)

Il est proposé par Andrian Coltov, appuyé par Melissa Heurtelou, d'adopter la nomination de Mme Lestage comme secrétaire tel que proposé.

6. **Approbation du procès-verbal de la réunion du 29 janvier 2024 et suivis**

(CÉGL.22-23.957)

Il est proposé par Louise Bouthillette, appuyée par Andrian Coltov, d'adopter le procès-verbal tel que présenté.

Nous devons apporter une correction au nom du président car il comporte une coquille.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7. **Formation obligatoire pour les membres des conseils d'établissement / gouvernement du Québec**

8. **Information - Photographie scolaire 2024-2025**

Ce sera la même entreprise pour la prise de photos scolaire. La photo sera prise le 12 septembre 2024 pour la prochaine année scolaire.

**APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ en
décembre dernier**

9. **Service de traiteur**

Une mention a été faite concernant la réception des courriels aux parents qui serait déficiente de la part du traiteur afin de bien envoyer le moment des choix de menu. Une vérification sera faite avec les responsables du traiteur.

Mme Audrey, a écrit à Mme Julie que le traiteur envoie un courriel de rappel à chaque mois aux parents inscrits au service traiteur. Toutefois, elle propose de faire également un rappel aux parents inscrits au service de garde.

(CÉGL.22-23.959)

Il est proposé par Jean-François Boutet, appuyé par Sandra Santa, d'approuver le service de traiteur tel que présenté.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

10. Cahier des règles du fonctionnement du service de garde

La section du cahier des règles du fonctionnement du service de garde concernant seulement les enfants déjà inscrits au service de garde doit être corrigée. Tels que : les besoins de changement de services et les demandes par courriel pour les changements aléatoires. Pour un changement de fréquentation permanent d'un enfant, le parent doit faire une demande de changement.

Plusieurs parents présents n'avaient pas compris que lors d'une absence d'un enfant, il faut également prévenir le service de garde.

Point 3 : Ouverture du service de garde du 29 août au 20 juin 2025

Le service de garde n'ouvrira pas durant les journées pédagogiques avant le début officiel de l'année scolaire. Ces journées sont utilisées pour former les nouveaux intervenants. De plus, l'école a déjà tenté d'ouvrir pour une journée pédagogique et le service de garde a été déficitaire.

Point 4.4 : Présentation des modifications apportées au document des règles

- Identifier l'ensemble des objets qui appartiennent aux enfants
- Les enfants ne récupèrent pas les objets perdus
- Prévoir un sac pour les habillements mouillés
- Pour dîners oubliés, un intervenant appellera le parent pour demander l'autorisation de lui offrir un repas au prix du traiteur

Point 6 : Ajustement des coûts pour la prochaine année scolaire

Point 7.2 : Symptômes développés par l'enfant

Point 8.4 : Précision sur le changement au niveau du téléphone fixe au service de garde

(CÉGL.22-23.960)

Il est proposé par Jean-François Boutet, appuyé par Andrian Coltov, d'approuver le cahier du fonctionnement du service de garde tel que présenté.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

11. Modification du projet éducatif

L'équipe-école a modifié le document concernant les valeurs de l'école afin de le simplifier.

Des explications ont été ajoutées en lien avec les valeurs par des comportements observables.

Une demande a été effectuée dans le but retirer l'indicateur concernant la proportion d'élèves qui se sentent acceptés à l'école.

On fait également mention qu'il est difficile d'évaluer le sentiment d'acceptation chez l'enfant. Pour le mesurer, il y aura un décompte des activités qui seront mises en place pour favoriser un climat positif à l'école. Il faut miser sur les récompenses des bons comportements.

(CÉGL.23-24.961)

Il est proposé par Kim Lestage, appuyée par Louise Bouthillette, d'adopter la modification du projet éducatif telle que présentée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12. Horaire primaire et horaire préscolaire

Aucun changement d'horaire au niveau primaire et préscolaire

13. Journées d'accueil préscolaire 4 ans et 5 ans

Deux groupes de maternelles 4 ans seront accueillis l'avant-midi du 14 juin.

Trois groupes de préscolaire 5 ans seront accueillis le 7 juin. La journée sera un peu différente. Il y aura différents cadeaux remis aux familles, la présence de partenaires communautaires et une infirmière scolaire pour une animation de kiosque.

14. Règle de vie

Le document des règles de vie est présenté et il y a mention des précisions apportées au document.

Par exemple :

- Interdiction de rouler en patins à roues alignées ou bicyclette sur les trottoirs de l'école
- Interdiction pour les enfants de circuler dans le stationnement

- Débarcadère du service de gare : interdiction de rester stationner toute la journée. Des contraventions seront données par les policiers
- Retard des élèves : précision au niveau du nombre des retards ajustés à cinq retards
- Les objets personnels des élèves sont interdits à l'école, sauf lors des occasions spéciales

(CÉGL.22-23.962)

Il est proposé par Julie Allard, appuyée par Sandra Santa, d'approuver la règle de vie telle que présentée.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

15. Consultation des élèves

Le CÉ peut sonder les élèves sur un sujet particulier :

Sondages possibles :

- Les activités de la cour d'école
- La thématique de la prochaine année scolaire
- Le multiculturalisme

La consultation chez les élèves à cette période de l'année ne serait pas nécessairement gagnante parce qu'il n'aura pas de temps nécessaire afin de démontrer l'impact de cette dernière.

Il serait intéressant de discuter à nouveau de ce sujet en début de la prochaine année scolaire.

La proposition de reporter le sondage à la prochaine année scolaire a été approuvée par l'ensemble des membres du CÉ présents.

16. Organisation scolaire 2024-2025

C'est l'organisation scolaire qui détermine le nombre de groupe. Un nouveau groupe est ouvert seulement si tous les groupes sont complets.

Pour le premier cycle, il y a seulement cinq groupes. Il y a une possibilité d'une classe multi-âge.

- 2^e cycle, cinq groupes donc une classe multi-âge
- 3^e cycle, six groupes parce qu'il y a plusieurs élèves pondérés

Le CÉ se questionne au sujet des locaux. On se demande s'il y en aura suffisamment pour accueillir l'ensemble des groupes. La direction confirme qu'il y en aura assez. Une question est soulevée afin de savoir si toutes les inscriptions de maternelle 4 ans seront acceptées.

La direction informe les membres du CÉ, qu'il faut regarder les critères de sélection concernant les cas priorités (ex. enfant allophones, enfant qui ne fréquente pas de garderie, les garçons, etc.)

17. Calendrier scolaire

- La plupart des dates sont sélectionnées par le centre de services scolaire. Cependant, les journées pédagogiques école peuvent être choisies par l'équipe-école.
- Présentation du calendrier. L'école fera l'ajout des semaines A et B sur le calendrier.

18. Éclipse solaire

La direction de l'école a pris la décision de ne pas permettre de laisser sortir les élèves parce qu'il faudrait une supervision d'un pour un afin d'assurer la sécurité des enfants. Plusieurs mesures doivent être prises par les écoles qui demeurent ouvertes afin d'assurer la sécurité des élèves (ex. fermer les toiles des fenêtres, tourner les bureaux, pas de récréation, etc.).

Les membres du CÉ se questionnent afin de savoir si les enfants feront différentes activités lors de la journée. La direction informe ces derniers qu'aucun nouvel apprentissage ne sera prévu dans le cadre de cette journée. Les enseignants auront le mandat d'occuper les enfants.

19. Rougeole

La gestion des cas de rougeole revient au CISSS MO.

20. Fond à destination spécial

L'école a reçu un don de la Caisse Desjardins de 2000\$ pour une classe de 2^e année pour un projet de découverte des insectes.

(CÉGL.22-23.963)

Il est proposé par Kim Lestage, appuyée par Jean-François Boutet, d'approuver le le fond à destination spécial tel que proposé.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

**21. Sortie scolaire (Exporail 1^{re} à 5^e année & GADL, Électrium 3^e année)
(CÉGL.22-23.964)**

Étant donné que l'ensemble des élèves de l'école n'ont pas été à l'exporail et que l'école se nomme de la Petite-Gare, les surplus de budget seront consacrés à cette sortie. L'an prochain, cette sortie sera payée aux élèves du préscolaire 5 ans et de 1^{ère} année.

Il est proposé par Andrian Coltov, appuyé par Sandra Santa, d'approuver la sortie scolaire Exporail telle que présentée.

APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

22. Autres sujets :

22.1 Correspondance du président

Aucun point apporté

22.2 Comité de parents (information de la déléguée)

Mme Heurtelou informe le CÉ des points suivants :

- À la dernière rencontre du comité de parents, ils ont expliqué le programme Passe-Partout. Le programme comporte trois volets (enfants, parents et parents-enfants). Seize rencontres sont prévues pour préparer les enfants à leur rentrée scolaire.

- Une soirée bénévole aura lieu le 17 avril 2024 et l'école a nommé Mme Lucie Rocheleau, qui est une bénévole de la bibliothèque à l'école.

22.3 Mot de la directrice

Étant donné un conflit d'horaire avec la sortie à l'exporail, les élèves de 4^e année ne pourront pas participer à l'activité le tour du silence.

23. Bilan de la rencontre

Bon coup à souligner :

- L'implication de M. François pour la mise en place d'une harmonie scolaire en 4^e année
- Nouveau : Possibilité d'apporter un instrument de musique à la maison afin de pratiquer dans le cadre de l'harmonie pour les groupes de 5^e et 6^e années
- La recherche de fonds pour payer différentes sorties gratuites pour les enfants et les familles de l'école. Merci à l'équipe de direction

24. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée par Kim Lestage à 21h04.